

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021/26

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt un et le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la commune de LE THORONET, dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, VIORT Marjorie.

PRESENTS : VIORT Marjorie, Maire, HENRI Mylène, TERMES France, BERNARD Alexandre, HELY Nadège, Adjoints ; BECCARIA - DEHEN Lara, BIELLE Laurent, DUMAINE Véronique, GIROD JOUFFROY Sébastien, JEAN-ELIE Fabrice, LEBORGNE Marc, LEBORGNE Sylvie, NEYRET Magali, THONET – BOONS Annick.

Absents et excusés :

GEOFFROY Franck (Pouvoir à VIORT Marjorie).

PASQUIER Catherine (Pouvoir à HENRI Mylène).

PISSY Sabrina (Pouvoir à BECCARIA - DEHEN Lara).

SATORI Angélique (Pouvoir à DUMAINE Véronique).

BESSONE Éric.

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget Principal.

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020,

Après avoir procédé à l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 et voté la fiscalité locale,

Après examen du projet de budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

➤ **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Propositions nouvelles 2021 :	3 132 602.46 €
Total :	3 132 602.46 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	264 918.32 €
Propositions nouvelles 2021 :	2 867 684.14 €
Total :	3 132 602.46 €

➤ **INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	/ €
Restes à réaliser :	143 362.60 €
Propositions nouvelles 2021 :	1 295 243.70 €
Total :	1 438 606.30 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	287 717.97 €
Restes à réaliser :	/ €
Propositions nouvelles 2021 :	1 150 888.33 €
Total :	1 438 606.30 €

<u>TOTAL BUDGET :</u>	4 571 208.76 €
------------------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

AR PREFECTURE

083-218301364-20210326-2021_26-DE
Regu le 08/04/2021

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le budget primitif 2021 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

Certifié conforme à l'original.

Le 31/03/2021

MADAME LE MAIRE


Marjorie VIORT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

083-218301364-20210326-2021_26-DE
Regu le 08/04/2021